



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Sébastien GURIZZAN, demeurant Rue Emile Vandervelde 411 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue Emile Vandervelde, 411 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 3, section B, n°192 W.

Le projet consiste en la régularisation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- transformation de l'habitation existante incluant la création d'une annexe, l'installation d'un auvent, la création de 2 abris de jardin le long d'une piscine dont l'un se prolonge par un auvent et l'autre par une terrasse,
- modifications sensibles du relief du sol pour la création d'une piscine,
- installation de murets surmontés de palissades,
- création d'un car-port destiné au stockage de matériel, fermé par une barrière métallique opaque à l'avant,
- mise en place d'un parement en bois de récupération sur les baies du garage.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be) , dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, 68 à 4610 Beyne-Heusay.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 septembre 2024 au 02 octobre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be) .

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.





PHOTO 10



PHOTO 8

